

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 99-12-21 1
Notes techniques 13

La croissance des taux de salaire négociés

Les résultats des trois premiers trimestres de 1999

*par Normand
Pelletier*

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors des neuf premiers mois de 1999, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,5 % au cours de leur durée. Cet indicateur précise, par rapport à la chronique précédente, la prévision de la hausse moyenne en cours de convention actuellement négociée sur le marché. Ce taux est établi à partir d'un nombre plus élevé de conventions (119) ajoutées au fichier au cours des trois premiers trimestres. La hausse pour les salariés du secteur public est de 3,9 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,2 % par année de convention. Si, toutefois, nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier et pour lesquelles une correction salariale est prévue, et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,9 % en 1999. Ce taux est le même pour le secteur public et le secteur privé.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Normand Pelletier est économiste à la Direction des études et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet et France Harvey, de la même direction, ont également participé à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les derniers renouvellements de conventions collectives
- Les principales conventions signées au troisième trimestre de 1999
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée de la convention
 - Travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
 - L'évolution des taux de salaire réel
- L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
 - L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours des trois premiers trimestres de 1999 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures | 3. Classes salariales | 5. Méthode de calcul |
| — Indicateur prévisionnel | — Taux de salaire | — Méthode des taux |
| — Indicateur tendanciel | | — Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | 4. Taux de salaire versé | 6. Révisions des données |
| — Secteur d'origine | — Clause d'indexation | |
| — Secteur d'activité | à l'IPC | |
| — Type du produit | | |
| — Taille de l'unité | | |

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors des neuf premiers mois de 1999, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2,5 % au cours de leur durée. Cet indicateur précise, par rapport à la chronique précédente, la prévision de la hausse moyenne en cours de convention actuellement négociée sur le marché. Ce taux est établi à partir d'un nombre plus élevé de conventions (119) ajoutées au fichier au cours des trois premiers trimestres. La hausse pour les salariés du secteur public est de 3,9 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,2 % par année de convention. Si, toutefois, nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier et pour lesquelles une correction salariale est prévue, et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 1,9 % en 1999. Ce taux est le même pour le secteur public et le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Nous ne disposons pas de la distribution des salariés selon l'échelle salariale dans leur entreprise. Afin d'apprécier la qualité des indicateurs salariaux fondés sur l'emploi modal des conventions collectives, mentionnons que ce dernier regroupe 13,5 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes

déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal comprend 41,2 % des salariés contre 8,8 % pour le secteur privé. Les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 36,2 % des employés, les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 37,1 % et les grandes (500 employés et plus), 1,7 %.

Les derniers renouvellements de conventions collectives

Depuis le début de l'année, 205 conventions collectives couvrant 125 210 salariés se sont ajoutées au fichier du ministère du Travail. De ce nombre, 119 (88 474 salariés) ont été ratifiées au cours des trois premiers trimestres de 1999, les autres ayant été signées au cours des trimestres antérieurs. Les 119 conventions ratifiées au cours des trois premiers trimestres de 1999 sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 95,2 % d'entre elles. Le secteur privé compte 88 conventions touchant 75 478 salariés et le secteur public en comprend 31 qui visent 12 996 salariés.

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues s'appliquent à 50 cols blancs et plus ou à 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

Tableau 1.1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours des trois premiers trimestres de 1999 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus au cours des neuf premiers mois			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	3,9	2,2	2,5
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	1,9	1,9	1,9

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2

Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,5	—	4,2	2,3	2,4	2,6	2,9	2,3
En première année	2,9	—	4,2	2,5	1,5	3,0	3,2	3,5
En deuxième année	1,6	—	—	1,5	4,1	1,7	2,6	1,1
En troisième année	1,9	—	—	—	—	1,1	2,6	2,0
Durée moyenne (mois)	31	—	12	21	24	27	36	61
Nombre de conventions	119	—	2	6	9	4	31	67
Nombre de salariés	88 474	—	3 424	44 060	2 449	12 458	9 855	16 228

Source : ministère du Travail du Québec.

Principales conventions signées au troisième trimestre de 1999

Le secteur privé compte 12 conventions renouvelées au troisième trimestre de 1999 et le secteur public, 5. L'effectif est supérieur à 100 employés pour 13 de ces 17 conventions. Parmi les unités les plus importantes, mentionnons les deux conventions de l'Association de la construction du Québec avec 25 519 et 9 043 cols bleus, de même que celle de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec avec ses 8 885 syndiqués. Ces trois conventions représentent donc 49,1 % des salariés visés par les renouvellements depuis le début de l'année.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 1999. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des trois premiers trimestres de 1999 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,5 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 88 474 salariés répartis dans 119 conventions renouvelées depuis le début de 1999 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal le taux d'inflation estimé ou l'augmentation prévue selon les années. Les salariés syndiqués obtien-

ent ainsi des hausses moyennes de 2,9 % la première année de leur convention, de 1,6 % la deuxième année et de 1,9 % la troisième.

Bien que 102 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 2,5 %.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 2,4 % tandis que les cols blancs obtiennent une hausse de 3,1 % (tableau 1.3). Sur un autre plan, les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 3,9 % et ceux du secteur privé, de 2,2 %. Le secteur des municipalités compte 14 des 31 conventions renouvelées dans le secteur public au cours des trois premiers trimestres. Dans le secteur privé, les grandes et les moyennes unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2,2 % et 2,1 %, contre 1,9 % pour les petites unités. Les conventions des entreprises du secteur privé produisant des biens octroient une hausse moyenne de 2,2 %, contre 2,1 % pour celles offrant des services.

5

La durée de la convention

L'examen des renouvellements des trois premiers trimestres de 1999 révèle une durée moyenne des conventions de 31 mois. Les salariés possédant une convention collective d'une durée de 12 à 24 mois représentent 49,8 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 2,3 % de leurs gains salariaux. Mentionnons aussi que 67 conventions affichent une clause salariale d'une durée de plus de 36 mois, et que ces conventions ont une durée moyenne de 61 mois.

Tableau 1.3

Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	95,2	98,7	119	88 474	2,5	1,2	13,5
Cols bleus	95,4	98,7	83	80 153	2,4	1,1	10,8
Cols blancs	94,7	98,3	36	8 321	3,1	1,8	39,6
Sans indexation	95,3	98,7	102	81 411	2,5	1,2	13,1
Avec indexation	94,4	98,8	17	7 063	2,5	1,1	19,1
Secteur public	100,0	100,0	31	12 996	3,9	2,5	41,2
Municipal	100,0	100,0	14	2 543	2,5	1,1	63,5
Provincial	100,0	100,0	8	1 408	2,6	1,2	60,8
Fédéral	100,0	100,0	9	9 045	4,5	3,1	31,9
Secteur privé	93,6	98,5	88	75 478	2,2	0,9	8,8
<i>Type de produits</i>							
Biens	91,7	98,5	66	71 180	2,2	0,9	7,0
Services	100,0	100,0	22	4 298	2,1	0,8	38,2
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	11	60 229	2,2	1,0	1,7
Moyenne	90,6	90,8	29	9 066	2,1	0,7	37,1
Petite	94,1	95,8	48	6 183	1,9	0,6	36,2

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 montre la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire. C'est 76,6 % des salariés qui ont obtenu une augmentation de 2 % et plus, alors que 0,7 % ont subi un gel de salaire, lesquels se trouvent en totalité dans le secteur privé. Il y a 9,5 % des salariés qui reçoivent une hausse supérieure à 4 %.

L'évolution des taux de salaire réel

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons, sur la base des 119 conventions, que l'ensemble des salariés visés verront leur taux de salaire réel augmenter de 1,2 % en 1999. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Ce sont les cols blancs qui paraissent avantagés avec 1,8 %. Le secteur public ferait un gain salarial réel de 2,5 %. Le secteur privé, dans son ensemble, reçoit une augmentation de 0,9 %. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de petite et de moyenne tailles connaissent une augmentation réelle de 0,6 % et 0,7 %, alors que celles de taille moyenne obtiennent 1 %.

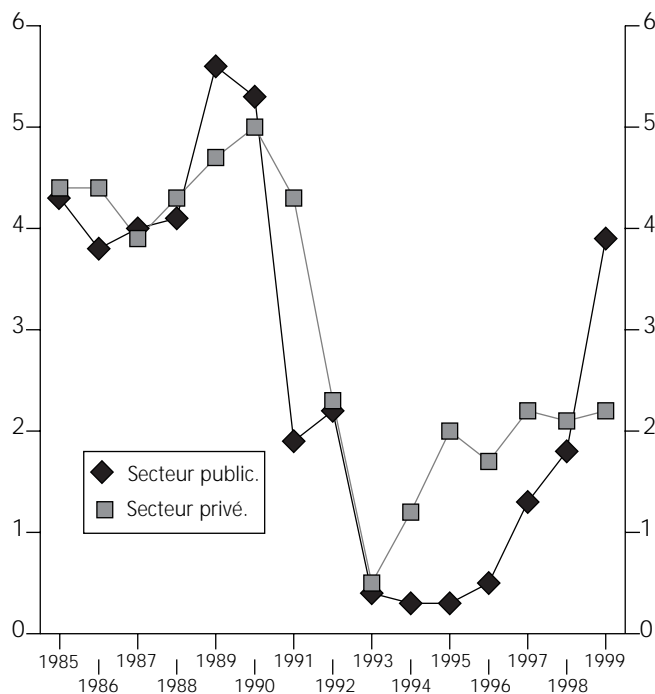
L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 trace l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1987. Il met en lumière la chute des taux négociés dans tous les secteurs retenus au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente. À l'exception des résultats pour les trois premiers trimestres de 1999, les données depuis 1991 n'ont jamais excédé 2,2 % pour l'ensemble des salariés alors que le taux minimum annuel d'augmentation pour la période de 1987 à 1990 était de 4 %, avec une pointe de 5,2 % en 1989 et 1990 et même de 5,6 % dans le secteur public (6,1 % dans le sous-secteur provincial) en 1989.

Le graphique 1 illustre l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une certaine reprise depuis 1993, et qui s'accroît dans le secteur public depuis 1996.

Pour la première fois depuis 1991, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public dépasse celle du secteur privé. Cette tendance, qui s'observe depuis le premier trimestre de 1999, ne semble pas vouloir se résorber et est attribuable aux taux versés dans les conventions du secteur public fédéral. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il nous permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, avant le dernier trimestre de 1998. Depuis ce temps, c'est la situation inverse qui prévaut.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



Pour un examen plus fin des résultats selon les secteurs d'activité économique, voir le tableau 1.6. Le secteur primaire connaît une hausse moyenne de 2 %, le manufacturier, 2,3 %, et les services, 3,5 %. L'administration publique fédérale se détache avec une hausse moyenne de 4,5 %. Le commerce de détail suit avec 4 % alors que l'ensemble du secteur public affiche un taux de 3,9 %.

L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours des trois premiers trimestres de 1999 et traités précédemment nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 1999, cela représente 659 ententes, visant 224 213 salariés, qui possèdent une clause salariale.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 1,9 % en 1999 (tableau 2.1). Selon les trimestres de 1999, ce taux mesuré variera entre 0,2 % et 0,7 %. En 1998, les taux de salaire de 310 428 salariés ont été majorés de 1,6 % en moyenne, dans un total de 847 conventions.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de

tout versement lié à l'inflation ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,2 % pour 1997, de 1,6 % pour 1998, de 1,9 % pour 1999, et respectivement de 1,8 % et 2,2 % pour 2000 et 2001.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On peut voir que, de 1992 à 1997, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, celui-ci variant de 0,5 % à 1,4 %. Depuis 1998, cet écart a disparu. L'écart total composé depuis 1993 avantage tout de même encore le secteur privé et s'établit maintenant à 5,7 %.

Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur fédéral qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 3 % pour 1999. C'est le secteur de l'administration fédérale qui connaît la hausse moyenne la plus forte avec 3,5 %, suivi des entreprises des municipalités avec 2,4 %. Le secteur provincial annonce des hausses de 1,9 %.

Les entreprises de biens et de services du secteur privé devraient connaître une hausse moyenne de 1,9 % en 1999. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, seront en moyenne de 1,9 % pour celles de 200 à 499 employés et de moins de 200 et de 2 % pour celles de 500 employés et plus.

Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), c'est le secteur primaire (2,1 %) qui devrait connaître la hausse moyenne la plus forte en 1999. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus importantes devraient viser l'industrie du tabac avec 3,6 %, l'administration publique fédérale avec 3,5 % et les services immobiliers avec 3 %. Elles sont suivies par l'industrie du meuble avec 2,8 %, le matériel de transport, l'hébergement et les services d'électricité, de gaz et d'eau avec 2,6 %.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

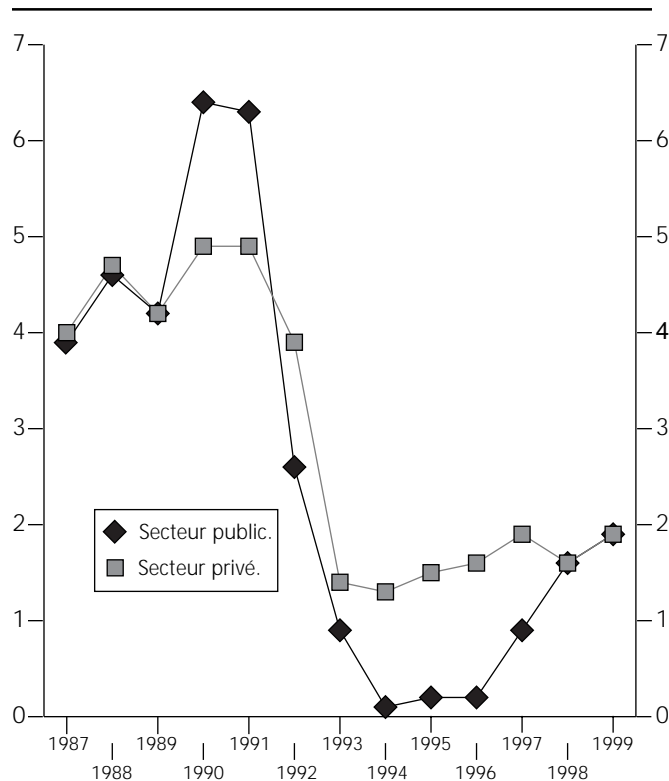


Tableau 1.4
Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
 — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 1999

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	0,6	0,7	—	11,6	—	—	—	—
Sans variation	0,7	0,8	1,0	9,4	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	1,8	1,7	6,2	4,6	1,8	3,9	10,0	—
(1,0 % à 1,9 %)	20,5	21,3	31,9	13,6	16,0	70,3	20,4	—
(2,0 % à 2,9 %)	59,0	67,2	35,0	22,1	11,2	—	25,1	12,2
(3,0 % à 3,9 %)	8,1	6,6	23,6	16,9	16,7	—	38,4	18,1
(4,0 % à 4,9 %)	3,2	1,2	—	21,9	14,3	20,4	6,0	13,9
(5,0 % à 5,9 %)	2,9	0,2	0,8	—	18,9	—	—	27,1
(6,0 % et plus)	3,2	0,4	1,5	—	20,0	—	—	28,7
(7,0 et plus)	0,2	—	—	—	1,0	5,3	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,5	2,2	2,3	2,1	3,9	2,5	2,6	4,5
Médiane ¹ (%)	2,3	2,3	2,0	2,4	4,2	1,9	2,2	5,0
Moyenne ² (%)	2,2	2,0	2,2	1,6	2,7	2,1	2,6	3,6
Médiane ² (%)	2,0	2,0	2,0	1,2	2,0	1,5	2,2	3,4

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	96-4	97-1	97-2	97-3	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3
Ensemble des salariés	1,9	1,5	2,0	2,4	1,9	1,3	1,7	2,1	2,2	2,2	3,3	2,3
Cols bleus	1,9	2,0	2,1	2,7	1,9	1,5	2,3	2,3	2,0	2,2	3,2	2,3
Cols blancs	1,9	0,4	1,6	1,7	1,9	0,9	0,9	1,9	2,3	2,8	3,5	1,3
Sans indexation	1,9	1,1	2,0	2,4	1,9	1,4	1,7	2,0	2,2	2,1	3,4	2,3
Avec indexation	1,8	2,5	1,9	2,3	2,0	0,9	1,9	2,4	2,0	2,9	2,2	1,7
Secteur public	1,4	1,3	1,0	1,0	1,6	1,1	0,9	2,0	2,3	3,3	4,3	3,5
Municipal	2,3	2,5	1,8	1,4	0,7	0,9	0,7	1,3	0,7	1,0	1,7	3,5
Provincial	0,6	0,5	0,6	0,8	0,6	0,4	0,1	1,4	3,2	2,4	2,9	—
Fédéral	1,1	0,4	—	0,9	4,2	2,9	2,3	2,8	2,3	3,7	4,9	—
Secteur privé	2,4	2,2	2,1	2,8	2,1	1,4	2,4	2,2	2,1	2,0	2,2	2,3
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,2	2,1	2,1	2,8	2,3	2,0	2,8	2,2	2,1	2,0	2,4	2,3
Services	2,7	2,2	2,1	2,7	1,4	0,4	1,5	2,2	2,0	2,6	1,2	2,3
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,6	2,1	2,2	2,3	2,0	0,0	2,3	2,7	2,0	2,1	2,0	2,3
Moyenne	2,5	2,1	2,1	2,8	2,2	2,0	2,7	1,6	2,1	1,6	2,4	3,0
Petite	2,0	2,2	1,6	3,0	2,1	1,6	2,2	2,3	2,2	2,1	1,9	1,6

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Par année de renouvellement**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
Ensemble des salariés	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	1,9	1,9	2,5
Secteur primaire	4,6	0,5	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	2,0
Agriculture	—	0,4	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0
Sylviculture	5,1	1,9	1,0	2,1	5,1	2,3	3,6	—
Mines et carrières	4,2	0,3	2,0	1,1	1,5	2,9	1,9	2,0
Secteur manufacturier	2,4	1,5	1,5	2,0	1,8	2,4	2,4	2,3
Aliments	2,1	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,7	2,3
Boissons	4,7	1,1	0,8	1,6	1,5	2,8	2,2	2,0
Tabac	4,7	3,6	3,0	2,8	3,7	3,5	—	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,6	1,8	2,6	1,4	1,7	3,1	2,2	1,0
Cuir	2,4	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6	—	2,3
Textile	4,0	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,6	2,4
Habillement	1,8	0,9	0,9	1,2	0,3	1,8	0,8	1,0
Bois	3,2	2,7	1,6	3,0	2,9	3,0	2,9	2,4
Meuble	2,1	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	—
Papier	2,8	0,9	1,5	2,7	2,3	3,2	1,9	1,8
Imprimerie	0,6	0,5	0,1	0,6	0,6	2,4	2,2	2,0
Première transformation des métaux	1,9	1,1	1,8	2,4	1,7	1,5	3,4	2,1
Produits en métal	2,0	1,5	2,9	2,6	1,2	1,4	2,5	2,6
Machinerie	1,6	1,7	1,7	2,4	1,4	2,2	3,8	2,8
Matériel de transport	3,1	1,6	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	2,9
Produits électriques	2,7	5,0	1,0	3,2	2,1	2,4	2,2	1,7
Minéraux non métalliques	1,2	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	2,0
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,7	2,2	—	—	3,0	3,6	—
Industrie chimique	3,4	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	2,7
Autres industries manufacturières	3,6	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	—
Construction	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2
Services	2,2	0,4	0,4	0,4	0,7	1,5	1,7	3,5
Transports et entreposage	2,3	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	0,6	0,9
Communications	3,1	1,2	0,7	2,1	1,3	0,8	0,5	—
Électricité, gaz et eau	2,4	0,0	0,4	—	0,7	0,5	1,9	—
Commerce de gros	2,9	2,5	1,5	2,8	1,7	1,5	1,9	3,6
Commerce de détail	0,8	0,7	-0,9	0,0	1,3	1,6	2,2	4,0
Finances	2,4	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,1
Assurances	2,0	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,6	3,7
Immobilier	4,4	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	—
Services aux entreprises	2,9	2,2	1,7	1,6	3,3	0,3	2,4	0,3
Administration publique fédérale	3,8	0,0	0,0	—	—	4,4	2,4	4,5
Administration publique provinciale	2,2	0,5	0,3	0,3	0,6	—	—	—
Administration publique municipale	2,8	0,4	0,7	0,9	2,4	2,4	0,8	2,7
Enseignement	1,9	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,8	2,0
Services médicaux et sociaux	2,3	0,5	0,5	0,3	0,3	1,4	1,5	1,5
Hébergement	1,3	1,0	2,1	2,2	1,7	1,0	2,0	1,9
Restauration	3,8	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	—
Autres services	1,6	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,9	2,6
Secteur public	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,3	1,8	3,9
Secteur privé	2,3	0,5	1,2	2,0	1,7	2,2	2,1	2,2
Nombre de conventions	447	642	355	317	364	301	250	119
Nombre de salariés	549 154	744 232	149 296	479 462	171 055	147 006	89 492	88 474

P : résultats préliminaires pour l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)
— Ensemble des conventions collectives

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)	Évolution trimestrielle 1999 (P)			
							1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Ensemble des salariés	0,4	0,6	0,6	1,2	1,6	1,9	0,5	0,2	0,7	0,2
Cols bleus	1,1	1,4	1,4	2,1	1,6	2,0	0,6	0,2	0,8	0,2
Cols blancs	0,0	0,1	0,2	0,8	1,6	1,7	0,3	0,3	0,5	0,0
Secteur public	0,1	0,2	0,2	0,9	1,6	1,9	0,4	0,3	0,6	0,1
Municipal	-0,2	1,8	1,8	2,9	1,2	1,7	0,8	0,0	0,9	0,0
Administration	-0,3	1,8	1,7	3,5	0,9	1,4	0,4	0,0	1,0	0,0
Entreprises	0,2	1,7	2,2	1,0	2,2	2,4	2,0	0,0	0,4	0,0
Provincial	0,0	0,0	0,0	0,7	1,3	1,9	0,4	0,3	0,1	0,3
Administration ¹	0,0	0,0	0,0	0,8	1,0	—	—	—	—	—
Entreprises	0,1	0,0	0,6	0,4	1,4	1,9	0,4	0,3	0,1	0,3
Fédéral	0,6	0,2	0,2	2,1	2,2	3,0	0,1	0,5	0,2	0,0
Administration	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	3,5	0,0	0,5	0,0	0,0
Entreprises	2,0	1,3	0,6	1,1	1,4	2,2	1,0	0,0	0,6	0,0
Secteur privé	1,3	1,5	1,6	1,9	1,6	1,9	0,5	0,2	0,7	0,2
<i>Type de produits</i>										
Biens	1,7	1,9	2,0	2,1	2,2	1,9	0,6	0,3	0,4	0,4
Construction	0,0	0,0	0,0	—	0,0	2,0	0,0	0,0	1,6	0,0
Services	1,3	1,6	1,9	1,6	1,7	1,9	0,8	0,3	0,4	0,2
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	0,9	1,3	1,2	2,2	1,1	2,0	0,5	0,0	1,0	0,2
200 à 499	1,7	1,8	2,1	1,8	2,2	1,9	0,6	0,5	0,5	0,2
Moins de 200	1,5	1,4	1,7	1,9	1,8	1,9	0,6	0,4	0,4	0,3

P : résultats préliminaires.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 1999 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1997	1998	1999	2000	2001
Règlements intervenus au cours de 1999 (P)					
Tous les secteurs	1,6	3,2	2,1	2,0	2,3
Industries primaires	—	—	1,5	1,0	3,0
Industries manufacturières	2,8	3,7	1,5	2,2	2,4
Construction	—	—	2,0	1,9	—
Transport, communications et autres services publics	1,0	0,5	1,6	2,9	1,5
Commerce	—	4,0	5,5	2,1	1,8
Finances, assurances et affaires immobilières	1,0	2,2	1,1	1,3	1,7
Administration publique	1,6	3,3	3,3	3,3	2,0
Services socioculturels, commerciaux et personnels	—	1,7	3,4	2,0	2,0
Nombre de conventions	12	56	106	112	93
Nombre de salariés	2 111	15 347	72 615	81 173	26 075
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	1,2	1,6	1,9	1,8	2,2
Nombre de conventions	1 002	847	659	421	237
Nombre de salariés	766 284	310 428	224 213	167 877	59 391

P : résultats préliminaires.

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (P)		1999 (P)	
						Taux	Incidence ¹	Taux	Incidence ¹
Ensemble des salariés	1,1	0,4	0,6	0,6	1,2	1,6	32	1,9	23
Secteur primaire	2,0	0,9	1,3	2,4	1,9	1,1	90	2,1	70
Agriculture	-1,0	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	84	1,8	28
Sylviculture	2,0	0,7	2,2	5,3	2,8	1,9	91	2,3	55
Mines et carrières	2,6	0,9	1,1	0,9	1,5	0,6	91	2,0	83
Secteur manufacturier	2,3	1,8	2,0	2,0	2,1	2,2	75	1,9	63
Aliments	1,8	1,4	1,0	1,5	1,7	1,9	84	2,0	65
Boissons	5,0	0,7	1,3	1,5	1,9	2,1	104	2,2	89
Tabac	4,4	3,1	3,2	1,7	3,4	3,5	100	3,6	52
Caoutchouc et matières plastiques	1,9	1,9	1,5	2,1	2,0	2,1	93	2,2	33
Cuir	2,3	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	43	1,8	38
Textile	3,3	1,8	2,0	1,7	0,9	1,6	83	1,9	77
Habillement	2,1	2,3	0,7	1,4	1,8	0,8	38	1,6	38
Bois	3,2	2,4	2,2	2,8	3,2	2,8	76	2,2	64
Meuble	2,8	2,1	1,9	1,9	2,3	2,5	91	2,8	78
Papier	0,1	0,9	3,1	3,0	1,7	3,8	55	-0,3	48
Imprimerie	0,6	1,2	0,3	0,6	1,9	1,7	78	1,9	70
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,1	67	2,0	63
Produits en métal	2,7	1,6	2,5	2,5	1,9	1,4	92	1,9	62
Machinerie	2,8	1,9	2,0	2,6	1,4	2,0	87	2,1	79
Matériel de transport	3,9	2,0	2,4	0,6	3,3	2,2	89	2,6	87
Produits électriques	3,3	2,7	2,7	2,5	2,4	2,1	93	2,3	76
Minéraux non métalliques	0,8	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	85	2,2	60
Produits du pétrole et du charbon	2,0	1,5	3,4	3,3	3,0	3,6	100	—	—
Industrie chimique	2,2	2,5	0,5	2,1	2,2	2,1	40	2,3	52
Autres industries manufacturières	3,4	2,2	1,7	2,5	2,1	3,0	79	2,3	55
Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0	38	2,0	43
Services	0,9	0,2	0,3	0,3	1,0	1,6	21	1,9	11
Transports et entreposage	0,4	0,6	1,9	2,4	1,4	2,1	77	2,3	49
Communications	1,7	1,5	1,5	0,9	1,5	0,8	22	1,7	16
Électricité, gaz et eau	0,3	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	95	2,6	3
Commerce de gros	2,5	1,3	1,6	1,4	1,8	2,3	80	2,0	74
Commerce de détail	1,2	0,7	1,0	1,4	1,7	2,1	68	2,3	59
Finances	1,2	1,0	1,0	2,8	1,2	1,6	92	1,3	75
Assurances	1,6	1,9	1,0	1,7	1,8	1,9	93	2,3	31
Immobilier	3,7	2,0	1,0	0,5	1,4	2,5	34	3,0	25
Services aux entreprises	0,2	2,3	2,3	1,9	0,9	0,4	46	2,2	57
Administration publique fédérale	0,2	0,0	0,0	0,0	2,9	2,3	52	3,5	7
Administration publique provinciale	0,9	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	3	—	—
Administration publique municipale	1,1	-0,3	1,8	1,7	3,5	0,9	76	1,4	73
Enseignement	1,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	3	0,9	1
Services médicaux et sociaux	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,8	0	1,3	0
Hébergement	1,3	2,3	1,8	1,9	1,3	1,8	83	2,6	35
Restauration	2,8	2,6	3,7	3,3	1,9	1,9	72	0,5	35
Autres services	0,8	0,6	0,4	0,7	1,4	0,8	74	1,8	65
Secteur public	0,9	0,1	0,2	0,2	0,9	1,6	17	1,9	8
Secteur privé	1,4	1,3	1,5	1,6	1,9	1,6	61	1,9	52
Nombre de conventions	1 071	1 052	1 008	1 012	1 002	847	—	659	—
Nombre de salariés	843 355	838 206	814 671	850 368	766 284	310 428	—	224 213	—

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
Ensemble des salariés	4,0	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	1,9	1,9	2,5
Secteur public	4,0	4,1	5,6	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,3	0,5	1,3	1,8	3,9
Municipal	4,4	4,3	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,1	2,2	0,8	2,5
Provincial	4,0	4,1	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	1,5	2,6
Fédéral	3,7	4,0	4,6	7,3	1,7	3,3	0,0	0,1	1,8	1,4	2,0	2,4	4,5
Secteur privé	3,9	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,7	2,2	2,1	2,2
<i>Type de produits</i>													
Biens	3,8	4,3	4,8	5,4	4,6	2,4	1,3	1,5	2,0	1,8	2,4	2,4	2,3
Construction	3,7	5,0	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	—	2,2
Services	4,1	3,3	4,6	5,1	3,7	2,2	1,0	0,6	2,0	1,6	2,1	1,5	2,1

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (P)
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	461	452	396	474	530	447	642	355	317	364	301	250	119
Secteur public	152	120	112	165	232	169	349	91	55	91	75	84	31
Municipal	40	40	31	54	37	40	123	26	4	19	32	49	14
Provincial	92	54	26	100	135	115	169	7	46	67	35	13	8
Fédéral	20	26	55	11	60	14	57	58	5	5	8	22	9
Secteur privé	309	332	284	309	298	278	293	264	262	273	226	166	88
<i>Type de produits</i>													
Biens	225	243	170	206	184	175	180	172	181	169	152	106	62
Construction	1	2	2	2	2	—	5	1	1	—	3	—	4
Services	83	87	112	101	112	103	108	91	80	104	71	60	22
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	561 101	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 232	149 296	479 462	171 055	147 006	89 492	88 474
Secteur public	469 008	113 075	203 364	331 844	534 739	474 833	555 828	79 904	407 438	102 871	51 907	48 583	12 996
Municipal	23 786	19 466	15 579	26 698	11 795	18 168	39 224	21 660	1 462	8 293	17 664	16 384	2 543
Provincial	429 405	76 500	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	397 057	91 587	27 294	5 376	1 408
Fédéral	15 817	17 109	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	6 949	26 823	9 045
Secteur privé	92 093	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	68 184	95 099	40 909	75 478
<i>Type de produits</i>													
Biens	71 417	67 941	47 302	57 840	49 880	48 632	48 679	46 397	48 795	43 648	40 267	29 014	18 006
Construction	130	67 485	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	—	53 174
Services	20 546	41 706	31 872	35 484	29 389	25 689	39 617	22 890	23 097	24 536	15 939	11 895	4 298

P : résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par le BSQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la classe salariale de la convention collective alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1 % en 1999, de 1,4 % en 2000, de 1,7 % en 2001, de 1,9 % en 2002 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1 % en 1999, de 1,4 % en 2000, de 1,7 % en 2001, de 1,9 % en 2002 et de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent de la Direction des études et des politiques du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12})

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1